

Candidatures

Les candidatures à la formation sont adressées à Madame DUBOIS, Division des Examens et Concours (DEC), avant le 12 juin 2010.

Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur le site de l'académie d'Amiens.

Les enseignants intervenant dans le cadre de leur service au moment de l'appel à candidature en SEGPA, en EREA ou en UPI bénéficieront prioritairement de la formation.

Les candidats des options D et F second degré seront reçus, vendredi 25 juin 2009, pour un entretien individuel qui leur permettra de préciser leur projet et de recueillir des informations complémentaires.

Les candidats retenus seront informés sous couvert du chef d'établissement des conditions précises d'organisation de la formation.

Informations

Des réunions d'information départementales auront lieu :

Oise	Aisne	Somme
mardi 23 février - 16h30 collège Fernel - Clermont	jeudi 11 mars – 17h30 cité administrative Laon	jeudi 18 mars – 18h00 IUFM d'Amiens

Organisées conjointement par l'IEN-ASH et par l'IUFM, à l'intention des professeurs et des chefs d'établissements intéressés par la formation, elles doivent permettre de répondre aux questions concernant :

- les objectifs de la formation pour les établissements et les professeurs,
- les conditions d'accès et les modalités d'inscription,
- les modalités d'organisation et les contenus,
- les engagements respectifs des services académiques, des établissements et des professeurs candidats à cette formation.

Pour toute information sur l'organisation de la formation, il est possible de prendre contact avec :

- Le conseiller ASH auprès du Recteur : 02 22 82 69 38 - sylvain.teetaert@ac-amiens.fr
- L'IUFM (centre ASH) : 03 22 53 59 79 catherine.souplet@ac-amiens.fr
<http://www.amiens.iufm.fr/> rubrique Formation : organisation pédagogique de la formation (options D et F).
- L'institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) : 01 41 44 31 00
inshea@education.gouv.fr - <http://www.inshea.fr/> (pour les options A,B,C uniquement).



Professeurs du second degré

Formation préparatoire au 2CA-SH Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap

«Des missions et des compétences nouvelles pour accompagner
les parcours scolaires des élèves en situation de handicap,
des élèves malades ou des élèves en situation de difficulté scolaire»

Année 2010-2011

Renseignements

Sylvain TEETAERT : 02 22 82 69 38
Conseiller ASH auprès du Recteur
sylvain.teetaert@ac-amiens.fr

Inscriptions du 3 mai au 12 juin 2010

Rectorat de l'académie d'Amiens
20 boulevard d'Alsace Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Institut Universitaire de Formation des Maîtres
Université de Picardie Jules-Verne
49 boulevard de Châteaudun
80044 Amiens cedex 1

■ Le 2 CA-SH en quelques mots... ■ ■

Le décret 2004-13 du 5 janvier 2004 institue un certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2 CA-SH).

Il est destiné aux professeurs du second degré susceptibles de travailler au sein d'équipes pédagogiques et éducatives qui accueillent des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves. Les professeurs titulaires du 2 CA-SH peuvent éventuellement se voir confier des missions spécifiques : coordination d'une unité pédagogique d'intégration (UPI) ou mission d'enseignant référent...

L'examen est ouvert aux professeurs titulaires des lycées et collèges quel que soit leur corps, ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré, quelle que soit leur échelle de rémunération. Il comporte deux épreuves :

- une séquence de 55 minutes dans une classe accueillant des élèves ayant des besoins correspondant à l'option, suivie d'un entretien qui permettra au candidat de justifier ses démarches et les modalités du travail en équipe pluri-catégorielle.
- la soutenance d'un mémoire professionnel (30 pages maximum). Ce mémoire témoigne d'un processus de réflexion sur une question professionnelle de l'option.

■ La formation préparatoire au 2 CA-SH ■ ■

Des options liées aux situations et aux besoins des élèves

Une formation est prévue à l'intention des professeurs qui souhaitent préparer cet examen. Elle est – de même que l'examen – organisée selon cinq options :

- **Option A** : Enseignement et aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants
- **Option B** : Enseignement et aide pédagogique aux élèves aveugles et malvoyants
- **Option C** : Enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant.
- **Option D** : Enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.
- **Option F** : Enseignement et aide pédagogique auprès des élèves des EREA et SEGPA, enseignement pénitentiaire, dispositifs relais.

■ Les caractéristiques de la formation préparant au 2CA-SH ■ ■

La formation d'une durée de 150 heures comprend trois unités de formation (UF) organisées en modules et par option.

■ Deux tiers de la formation sont consacrés à l'UF1 : pratiques pédagogiques différenciées et adaptées aux besoins particuliers des élèves.

■ Au moins un quart du temps (25 heures) de la formation consacrée à l'UF1 (100 heures), prend en compte la spécificité des disciplines, champs disciplinaires ou spécialités du second degré.

Cette formation peut être effectuée en totalité sur une seule année, ou répartie sur trois années au maximum.

■ Deux centres de formation ■ ■

La formation professionnelle spécialisée pour les options D et F est assurée par l'institut universitaire de formation des maîtres de l'académie d'Amiens.

La formation pour les options A, B et C est assurée par l'institut national supérieur de Suresnes (INS-HEA).

Afin de réunir les conditions les plus favorables pour organiser le départ en formation d'un professeur sans priver les élèves d'enseignement, le remplacement de celui-ci sera garanti et organisé par la Division des Personnels du Rectorat.

■ Sous réserve de modifications, le calendrier prévisionnel 2010-2011 est le suivant :

Option D et F IUFM d'Amiens	27 septembre au 9 octobre 2010 3 au 15 janvier 2011 21 mars au 1 ^{er} avril 2011
Option A,B et C INS-HEA Suresnes	15 au 26 novembre 2010 3 au 15 janvier 2011 21 mars au 1 ^{er} avril 2010

■ Quelques textes à consulter ■ ■

- Décret n°2004-13 du 5 janvier 2004 qui institue le certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2 CA-SH).
- Bulletin officiel spécial n°4 du 26 février 2004 relatif à la certification et à la formation pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Circulaire n°2006-126 du 17 août 2006 relative à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé de scolarisation des élèves handicapés.